

L'hon. Eric W. Kierans (ministre suppléant du Revenu national): Je ferai remarquer au député que le ministre du Revenu national sera présent à la Chambre demain.

* * *

L'ÉNERGIE

LES MESURES TENDANT À INTERDIRE L'INONDATION DE LA VALLÉE DU SKAGIT

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le ministre, ou un de ses collègues, a-t-il l'intention d'annoncer une intervention gouvernementale rapide au sujet de l'inondation de la vallée du Skagit en Colombie-Britannique?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Bien que le gouvernement étudie cette question, aucune annonce n'est prévue pour aujourd'hui et, si elle a lieu, elle sera faite à la Chambre de la façon habituelle.

M. Rose: Étant donné que la presse de la côte ouest laisse entendre l'imminence d'une enquête judiciaire, le ministre peut-il nous dire si cette enquête est effectivement envisagée?

L'hon. M. Greene: Nous examinons l'ensemble de cette affaire, y compris tout aspect que le gouvernement pourrait ou devrait examiner en vertu de la constitution fédérale. En cas d'intervention gouvernementale, celle-ci sera annoncée de la manière appropriée.

* * *

LES FINANCES

LE SERVICE INFORMATION CANADA ET LA RÉDUCTION DES BUDGETS MINISTÉRIELS

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Monsieur l'Orateur, une question pour le président du Conseil du Trésor. Vu l'annonce faite hier que le service Information Canada doit se charger de l'organisation et de l'expansion du programme de rapports avec le public de chacun des ministères, le ministre s'attend-il à une réduction en conséquence dans chacun des budgets ministériels?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Qu'allez-vous imaginer?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): L'établissement d'Information Canada devrait nous permettre de réaliser des économies dans les services d'information de chacun des ministères.

Une voix: Vous ne parlez pas sérieusement.

M. Bell: Le ministre voudrait-il vérifier la chose? Aurait-il l'obligeance de nous faire part de la diminution enregistrée dans chacun des ministères, car n'importe qui, à la tribune des courriéristes, qui désire s'assurer une emploi au gouvernement en obtient un?

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre!

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI SUR LES OFFICES DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE FERME

CRÉATION DU CONSEIL NATIONAL ET DES OFFICES NATIONAUX

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 2 novembre, de la motion de l'honorable M. Olson: Que le bill C-176, créant le Conseil national de commercialisation des produits de ferme et autorisant la création d'offices nationaux de commercialisation des produits de ferme, soit lu pour la 2^e fois et envoyé au comité permanent de l'agriculture.

• (2.50 p.m.)

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, au moment de l'ajournement hier soir, je faisais des remarques sur les amendements au bill qui, d'après le ministre, seraient peut-être adoptés. Fait important, il a signalé notamment l'amendement qui exclurait toute commercialisation des bovins laitiers et des veaux aux termes de la mesure à l'étude. Il me semble plutôt étrange que le ministre lui-même se déclare disposé à stériliser le bill en supprimant les dispositions qui ont le plus de chances de lui permettre d'atteindre les objectifs qui constituent—comme il l'a déclaré à plusieurs reprises, aussi bien en comité qu'à la Chambre—la raison d'être de cette mesure. Répondant aux questions des membres du comité, le ministre a déclaré que l'un des buts de ce bill était de remédier à la balkanisation passée et présente du commerce des denrées agricoles au Canada. Il a dit que ce bill est destiné à empêcher qu'une province puisse interdire l'entrée de tel ou tel produit originaire d'une autre province. Lorsqu'on lui a demandé si cette question pouvait être portée devant la Cour suprême, il a répondu qu'il n'envisageait pas de demander à la Cour suprême de régler ce problème.

Le ministre présente délibérément une mesure législative qui exclut l'un des principaux produits agricoles, déclarant ensuite à la Chambre qu'il a la solution de tous les problèmes. Qui dit que dans un an ou deux, l'une des provinces canadiennes ne pourrait décider d'interdire sur son territoire la vente de bétail ou de veaux de boucherie provenant d'autres parties du pays? Si cela se produisait, il n'y aurait aucun moyen de remédier à la situation en se fondant sur cette loi, à moins qu'on n'y apporte les amendements proposés. Voilà les répercussions évidentes de cet amendement.

Permettez-moi de citer un extrait d'une conférence de presse où le premier ministre (M. Trudeau) a exposé la politique de son gouvernement face aux problèmes que pose actuellement la commercialisation des produits de ferme entre les provinces.

Je ne me souviens pas des termes exacts utilisés par M. Olson, mais le gouvernement fédéral ne s'oppose pas, en principe, à un renvoi à la Cour suprême. Cependant, nous ne croyons pas qu'en pratique ce soit la meilleure solution, car cela prendrait passablement de temps. Si, à la rentrée parlementaire, on réussit à faire adopter le bill sur la commercialisation, dont le Parlement fédéral est maintenant saisi et dont certains membres de l'opposition ont empêché l'adoption avant le congé estival, ce serait bien mieux que de passer par la Cour suprême...